

L'INTRODUCTION DE PRATIQUES INNOVANTES AU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

Présentatrice
MARIA GABRIELA RUIZ MANGAS
Adjointe à la directrice et cogestionnaire clinico-administrative
du Programme de cancérologie
Chef de service de l'équipe de registraires en oncologie
Direction clientèle néphrologie et oncologie

L'Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais, local 1621
Québec (QC) G1R 2J6
☎ 418 525-4444, poste : 16521

Personne-ressource
MARIO BLAIS, inf., M.B.A.
Adjoint clinique à la directrice
Direction des services professionnels

L'Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais | Aile des Remparts, bureau K1-32
Québec (Québec) G1R 2J6
☎ 418 525-4444, poste 16159
✉ mario.blais@chudequebec.ca

BESOINS IDENTIFIÉS

Mise en place d'un processus d'évaluation des demandes d'introduction de pratiques innovantes qui doit:

- être cohérent, transparent, équitable et efficient pour que les médecins et les professionnels y adhèrent;
- éviter de multiplier les niveaux de paliers décisionnels au sein de l'organisation;
- s'intégrer aux orientations stratégiques de l'établissement en matière de pertinence clinique;
- s'intéresser prioritairement aux pratiques innovantes ayant un impact important (financier ou multidirections) sur l'organisation;
- permettre de consolider et d'améliorer la culture de rigueur et de pertinence face à l'introduction des pratiques innovantes.

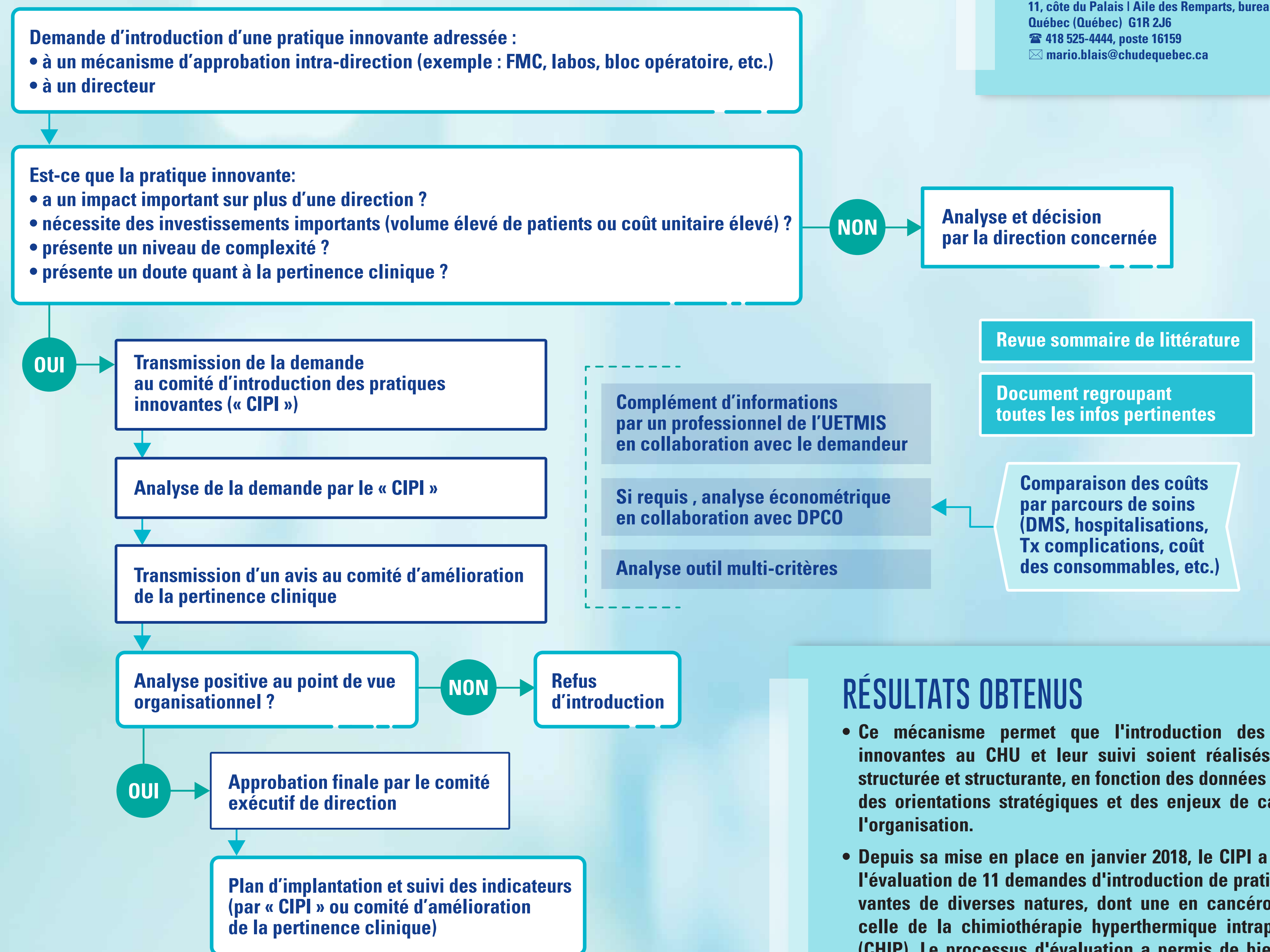
OBJECTIFS DU PROJET

- Analyser les demandes d'introduction de pratiques innovantes soumises par les différentes structures décisionnelles actuelles du CHU.
- Évaluer la pertinence, pour le CHU, d'intégrer la pratique innovante (clinique, technologique ou autre, incluant les dispositifs d'administration de médicaments, mais excluant les nouvelles molécules), en tenant compte des impacts cliniques, éthiques, légaux, organisationnels et financiers.
- Assurer une vision intégrée de l'introduction de pratiques innovantes pertinentes au sein des différents secteurs.
- Identifier des indicateurs-clés pour assurer le suivi de l'introduction des pratiques innovantes.

MOYENS MIS EN PLACE

- Mise en place du comité d'introduction des pratiques innovantes (CIPI) qui a pour mandat d'évaluer les demandes d'introduction de pratiques innovantes répondant à des critères de complexité et de transmettre, pour décision, un avis au comité d'amélioration de la pertinence clinique (CAPC), en considérant les orientations stratégiques et les enjeux de capacité de l'organisation. Le CAPC est ensuite en mesure de confirmer les paramètres d'introduction et de suivi d'une pratique innovante.
- Pour chacune des demandes, l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (UÉTMIS) du CHU soutient le CIPI en accompagnant les demandeurs dans la rédaction de leur demande, en fournissant une revue sommaire de la littérature portant sur la pratique concernée et en produisant un rapport d'analyse à partir d'un outil d'aide à la décision multicritères rempli par les évaluateurs de la demande, permettant d'en apprécier les impacts cliniques, éthiques, légaux, organisationnels et financiers.

TRAJECTOIRE INTRODUCTION D'UNE PRATIQUE INNOVANTE



RÉSULTATS OBTENUS

- Ce mécanisme permet que l'introduction des pratiques innovantes au CHU et leur suivi soient réalisés de façon structurée et structurante, en fonction des données probantes, des orientations stratégiques et des enjeux de capacité de l'organisation.
- Depuis sa mise en place en janvier 2018, le CIPI a procédé à l'évaluation de 11 demandes d'introduction de pratiques innovantes de diverses natures, dont une en cancérologie, soit celle de la chimiothérapie hyperthermique intrapéritonéale (CHIP). Le processus d'évaluation a permis de bien circonscrire l'étendue de l'introduction de cette pratique à partir des résultats présentés dans la littérature en termes d'efficacité et d'innocuité.